



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié 10.07.2018 (F) Version 2.0
Trophäenbleiche

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Trophäenbleiche

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Blanchiment des fragments de crâne et des os

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

F.W.Klever
Hauptstraße 20, D-84168 Aham
Téléphone +49 (0) 8744 96 99 10, Fax + 49 (0) 8744 96 99 9
E-Mail info@ballistol.de
Internet www.ballistol.de

Service des renseignements

Qualitätssicherung
Téléphone +49 (0) 8744 96 99 30
E-mail (personne compétente):
info@ballistol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Dr.Zettler (Werktags von 8.00 Uhr bis 16.00 Uhr) oder
Giftnotrufzentrale 022819240
Téléphone +49 (0) 8744 96 99 30
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures
d'ouverture du bureau.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Acute Tox. 4	H302	
Eye Dam. 1	H318	
Resp. Sens. 1	H334	
Skin Sens. 1	H317	

Consignes en cas de risques pour la santé

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Indications complémentaires

Tenir hors de la portée des enfants

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS07



GHS08

Mot signal

Danger

Consignes en cas de risques pour la santé

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Consignes de sécurité

Généralités

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Réaction

P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P304 + P341	EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... .
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage

P405	Garder sous clef.
------	-------------------

Evacuation

P501	Éliminer le contenu / récipient dans recyclage
------	--

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié 10.07.2018 (F) Version 2.0
Trophäenbleiche

! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
15630-89-4	239-707-6	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	< 90	Ox. Sol. 2, H272 / Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318
7775-27-1	231-892-1	Natriumperoxidsulfat	< 10	Ox. Sol. 3, H272 / Acute Tox. 4, H302 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / Resp. Sens. 1, H334 / Skin Sens. 1, H317 / STOT SE 3, H335

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
15630-89-4	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	01-2119457268-30
7775-27-1	Natriumperoxidsulfat	01-2119495975-15-0004

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.
Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec la peau

Laver avec beaucoup d'eau.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement le médecin.
Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Thérapie que pour brûlure chimique. Après ingestion: endoscopie tôt pour évaluer survenant éventuellement de lésions des muqueuses de l'œsophage et de l'estomac. Si nécessaire. L'extraction de substance résiduelle reste.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié 10.07.2018 (F) Version 2.0
Trophäenbleiche

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

brouillard d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune information disponible.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Eviter la formation de poussières.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Maintenir propres et secs les récipients de prélèvement.

Mesures générales de protection

Eviter d'inspirer le poussière.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Protéger de la radiation solaire et de températures à 50°C

Conserver à l'écart des matières combustibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié 10.07.2018 (F) Version 2.0
Trophäenbleiche

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas stocker avec des bases.
Ne pas stocker avec des matières combustibles.
Ne pas stocker avec des agents réducteurs.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Ne pas exposer à l'action prolongée de la chaleur.
Protéger du rayonnement direct du soleil.
Température de stockage recommandée : température ambiante

Classe de stockage (RFA) 5.1B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Remarques complémentaires

Limite générale de la poussière (TRGS 900) 10 mg / m³, limitation et au contrôle exposition inutile dans le présent conteneur.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des mains

En caoutchouc butyle matériau du gant, l'épaisseur de couche de 0,5 mm, temps de percée > 480 min
gants résistant aux produits chimiques

Protection des yeux

Si besoin: lunettes de protection

! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
poudre	blanc	inodore

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	ca. 10,6	25 °C	10 g/l		dissous dans l'eau
Température d'ébullition/plage d'ébullition	non déterminé				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié 10.07.2018 (F) Version 2.0
Trophäenbleiche

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Point d'éclair	non déterminé				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité en vrac	1,1 g/cm ³				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	140 g/l	20 °C		1013 hPa	
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes

Après l'essai effectué conformément à l'essai de remplacement autorisé par la loi, les exigences de classification du H272 n'ont pas été satisfaites. Par conséquent, HP-272 est éliminé.

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.



SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

chauffer > 110°C

Pas de réaction dangereuse connue.

lumière directe du soleil

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact des réducteurs.

Réagit avec les lessives alcalines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxygène

Informations diverses

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	1034 mg/kg	rat (femelle)		
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 2000 mg/kg	lapin	OCDE 402	
Irritation de la peau	Irritant			
Irritation des yeux	Irritant.			
Sensibilisation de la peau	sensibilisant			Désigne la sodium.
Sensibilisation des voies respiratoires	sensibilisation			Désigne la sodium.



Contrôles toxicologiques (informations diverses)

Des tests toxicologiques à base de carbonate de sodium peroxyhydraté.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 70,7 mg/l (96 h)	Pimephales promelas		
Daphnie	CE 50 4,9 mg/l (48 h)	Daphnia pulex		
Algues	CE 50 8 mg/l (140 h)			

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité				Le produit peut par abiotiques, par exemple, procédés chimiques ou photolytiques sont dégradés.

Les chiffres se rapportent à l'peroxyhydrate de carbonate de sodium.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
16 09 04*	substances oxydantes non spécifiées ailleurs

Les déchets dont signalés par un astèrisque sont considèrès comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Produit de nettoyage recommandé

Eau



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié 10.07.2018 (F) Version 2.0
Trophäenbleiche

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Les informations de cette fiche de données technique ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne garantissent cependant pas l'observation de certaines propriétés sur le plan juri

Informations diverses

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.9

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié 10.07.2018 (F) Version 2.0

Trophäenbleiche

H335 Peut irriter les voies respiratoires.